

La Lettre du LIPHA

lipha.u-pec.fr

n° 15 / Juin 2024

ÉDITORIAL



C'est avec fierté qu'avec Emilie nous concluons ce mandat de cinq années à la Direction du LIPHA.

Beaucoup de choses se sont passées depuis 2019. La pandémie nous a d'abord toutes et tous marqué.e.s. Cette année-là, le laboratoire rattaché à l'UPEM (ex Paris-Est Marne-la-Vallée) et à l'UPEC – qui s'étaient vues longtemps fusionner – voyait ses deux universités de rattachement y renoncer (L'UPEM devenant bientôt l'université Gustave Eiffel). Qu'à cela ne tienne, le LIPHA continuerait de l'avant en confirmant le caractère fécond d'un laboratoire interdisciplinaire commun aux deux universités. Ce Laboratoire Interdisciplinaire du Politique Hannah Arendt (EA7373) a maintenu sa dynamique collective en s'appuyant sur les recherches croisées des politistes et des philosophes de l'éthique. Ce mandat a contribué également à une interdisciplinarité plus large encore (avec le droit public et privé, les sciences économiques, la

sociologie, la science de gestion et les sciences de l'éducation). Nous formons une communauté de plus d'une centaine de membres (39 enseignants-chercheurs, 41 associés, 53 doctorants).

En regardant dans le rétroviseur nous devons être fières et fiers de ce que notre laboratoire a réalisé.

Des colloques internationaux et interdisciplinaires d'envergure (« Controverses éthiques d'aujourd'hui » en 2021 avec 100 personnes et 20 intervenants ; Le colloque de Cerisy de juillet 2022 avec sa délégation de chercheurs japonais ; « La délibération en actions » en 2023 à l'IEP de Fontainebleau, etc.).

Des ouvrages collectifs marquants : *Controverses éthiques d'aujourd'hui*, éd du Cerf, 2023 relayées par *Libération* et *l'Humanité* ; *Levinas et Merleau-Ponty : le corps et le monde*, chez Hermann ; *L'acceptation sociale. L'innovation publique à l'épreuve du faisable*, 2023 au croisement de la science politique, des sciences de l'éducation, des sciences de gestion et de l'économie.

Durant la période demandée pour le rapport HCERES (2018-2023) ce ne sont pas moins de 49 ouvrages qui ont été enregistrés sur HAL pour des auteurs membres du LIPHA (avec des éditeurs prestigieux : Puf, Seuil, Dunod, La Découverte, Payot, éd du Cerf etc.), 68 chapitres d'ouvrages et 181 articles dans une revue (dont 45 articles écrits en anglais).

Durant cette période HCERES (2018-2023) ce sont également 53 thèses qui ont été soutenues avec 18 directeurs ou directrices de thèses. Certaines

Informations et demandes de rendez-vous :

- Mme Hamida Berrahal, responsable administrative : berrahal@u-pec.fr
- Mme Marie-Ange Paquita, responsable administrative à l'UGE : marie-ange.paquita@univ-eiffel.fr
- M. Bertrand Quentin, directeur : bertrand.quentin@univ-eiffel.fr
- Mme Emilie Frenkiel, directrice-adjointe : emilie.frenkiel@u-pec.fr



LABORATOIRE INTERDISCIPLINAIRE
D'ÉTUDE DU POLITIQUE HANNAH ARENDT

Sous la co-tutelle de :
UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL
UPEC · UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL

de ces thèses ont été remarquées et primées : En 2021 Zivile Kalibataite obtenait le Prix de thèse Paris-Est Sup pour « La reconnaissance internationale par la projection de la force armée. Le cas de la politique d'intervention militaire extérieure de la Lituanie (1994-2019) ». En 2022 c'est Johanne Darcourt qui obtenait le 1er accessit du prix de thèse Joinet (sur 242 candidats) pour « Droits de l'homme et minorités » et en 2023 Isaac Djidjoho Houngue était lauréat en « thèse Afrique » des prix scientifiques L'Harmattan avec « Gestion des compétences interculturelles : le cas des missionnaires africains en France ».

Certaines et certains de nos collègues n'étaient pas en reste avec des récompenses nationales : Véronique Lefebvre des Noëttes nommée Officier de la légion d'honneur en octobre 2021, Corine Pelluchon Chevalier de la légion d'honneur en janvier 2022 et Béatrice Barbusse Officier de la légion d'honneur en juillet 2022. Et nous pouvons spécialement souligner la remise du Prix Günther Anders de la pensée critique, le 17 février 2020, à Munich à notre collègue Corine Pelluchon, pour l'ensemble de son œuvre.

Bien d'autres projets ont éclairé ces cinq années et nous ne pourrions les citer tous : la création en 2020 d'Algopo, living-lab universitaire ; le Court métrage « Sauver les œuvres du Non-Faire » pour cet épisode de sauvegarde du patrimoine historique de l'Asile de Maison-Blanche ; la mise en place de la Doctoriale annuelle du LIPHA ; les conventions citoyennes étudiantes organisées à l'UPEC et à partir du nouvel IEP de Fontainebleau, les films documentaires à leur sujet et le réseau des universités délibérantes etc.

Dans une période qui peut être morose ayons conscience de la force que nous dégageons en commun !

Sylvie Thoron et David Smadja dirigeront maintenant les destinées du LIPHA et nous leur souhaitons bon vent !

Emilie Frenkiel et Bertrand Quentin
Direction sortante du LIPHA

ACTUALITÉS DU LABORATOIRE

Et si on parlait infrastructure ...

L'infrastructure du site de Créteil, à l'UPEC, a l'avantage de proposer, outre des bureaux, un local propre au laboratoire, la salle de la Recherche.

Le LIPHA dispose, sur le site de l'UPEC à Créteil (Campus Centre), au sein du bâtiment T de la faculté AEI-IS, de 2 bureaux au premier étage : le numéro 145 pour la responsable administrative du site de Créteil et le numéro 135 pour la direction.

Le bureau 145 est équipé, au niveau de son couloir, de 3 grands panneaux d'affichages structurés en items et onglets dont « modalités et base documentaire, élections, publications des membres », etc. Ils sont mis à jour régulièrement. Différents visuels rendent compte de l'identité et la dynamique de l'équipe de recherche. Ce couloir est, par ailleurs, traversé par des centaines d'étudiants en FI ou FA, chaque semestre, en raison de la proximité avec une dizaine de salles de cours.

Il existe également une grande salle utilisée pour les soutenances de thèses (la salle 208, la salle Daniel Laurent), avec sa salle attenante utilisée pour les cocktails d'après soutenances (temps forts accessibles aux autres publics étudiants et aux extérieurs). Ces 2 salles équipées (audio, vidéo, etc.) permettent des soutenances en visioconférence. La configuration de la salle 208 est celle d'un amphithéâtre permettant notamment de s'organiser en « tribune », au moment des réunions en assemblée générale par exemple.

Cela dit, c'est la salle 139, collée au bureau de la responsable administrative, qui attire aujourd'hui notre attention. Elle comprend :

- 1 vidéo projecteur
- 1 tableau
- 1 copieur imprimante
- 8 ordi opérationnels
- une bibliothèque du laboratoire
- de la documentation papier ciblée (en quantité limitée)

Cette salle à échelle humaine – accessible de 8h00 à 20h30 environ – sert à la fois de lieu de réunion pour la vie institutionnelle de l'équipe mais également pour d'autres types de réunions comme les auditions des CSI ou les entretiens avec la direction de thèse.



La salle de la Recherche accueille en accès totalement libre les enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses du laboratoire, mais également les doctorants et doctorantes. Dès que ces derniers et dernières souhaitent disposer d'un lieu de vie adapté à leur travail, à leurs études, c'est bien en salle 139 qu'ils et elles se rendent. C'est souvent en groupes qu'ils et elles viennent y travailler leurs sujets de thèse autour de l'espace café et de ses mugs remplaçant dorénavant les gobelets jetables. Venir seul ou seule, aussi, est structurant pour nos étudiant.e.s, en particulier pour les personnes dispensant des cours (ici) en parallèle de leurs recherches. Cette salle permet ainsi de créer les conditions d'un travail autonome, facilitant une approche collective, qui prend tout son sens dans le contexte d'une équipe de recherche multidisciplinaire et multisite.

Que les nouveaux doctorants et nouvelles doctorantes n'hésitent pas à s'approprier ce « repère-repaire » de leur nouvel environnement, comme toutes les infrastructures des sites de Marne (UGE) et de Fontainebleau (IEP) qui composent l'équipe de recherches du LIPHA.

Hamida Berrahal

DU CÔTÉ DES DOCTEUR.E.S ET DOCTORANT.E.S

Soutenance

Résumé de la thèse de doctorat en Droit,
soutenue le 25/01/2024 par

Anais Iglesias.

***États Latino-Américains et droit International
des Investissements. Entre rejet et réorientation
d'un régime***

Directrice de thèse : Sylvie Ciabrini



Ce travail de recherche porte sur la relation complexe entre les États latino-américains et le droit international des investissements. D'une part, il a fréquemment été attribué à la région latino-américaine une position critique dans le développement du droit international des investissements. D'autre part, le régime international de protection des investissements traverse depuis plusieurs années une crise de légitimité, notamment due au renversement du balancier entre les intérêts privés des investisseurs étrangers et les intérêts publics définis par l'État d'accueil. En outre, il s'est avéré que l'évolution du contentieux d'investissement et les arbitrages intentés contre les pays d'Amérique latine ont eu de lourdes conséquences financières et des effets préjudiciables sur l'adoption de politiques publiques pour ces États.

Cette thèse interroge ainsi la qualification des **approches latino-américaines quant au régime international de protection des investissements** et la pertinence du **mécanisme de l'exception générale d'ordre public** comme outil de rééquilibre du régime, envisagé par une large majorité de pays d'Amérique latine.

À travers une étude rétrospective et l'analyse quantitative et qualitative d'un échantillon de traités d'investissement, il s'agit de mettre en lumière les dispositions par lesquelles les États latino-américains cherchent à préserver leur droit de réglementer dans l'intérêt public au sein des traités et de montrer l'intérêt de l'exception générale d'ordre public pour ce faire. Cette analyse vise ainsi à démontrer de quelle façon une partie de la légitimité du régime international de protection des investissements pourrait être restaurée, afin de préserver le système. De surcroît, il s'agit de montrer que les approches latino-américaines doivent être prises au sérieux. Que ces approches soient qualifiées de critique, de rejet ou de réorientation, elles s'inscrivent en réalité dans un processus de politisation du régime international de protection des investissements et plus particulièrement, de re-politisation depuis une quinzaine d'années. Celui-ci se caractérise par des stratégies pertinentes en vue de contribuer au développement d'un équilibre entre les intérêts des investisseurs étrangers et ceux des États d'accueil.

Dans un premier temps, les approches latino-américaines à l'égard du droit international des investissements font l'objet d'une contextualisation, au regard de leurs trajectoires historiques, et les causes de la crise de légitimité dudit droit sont mises en exergue. Cela permet d'exposer que le processus de re-politisation, qui prend appui sur la protection du droit de réglementer de l'État au nom de préoccupations extra-économiques, s'inscrit dans une continuité. Si celui-ci a pu prendre la forme d'un rejet du système CIRDI, la stratégie principalement déployée est celle de l'évolution du contenu normatif des traités d'investissement. Cette réorientation se traduit par l'intégration croissante d'un ensemble de références variées au droit de réglementer de l'État, au premier rang desquelles la clause d'exception générale d'ordre public a été érigée au rang de fondement conventionnel de ce

droit. Après avoir démontré pour quelles raisons cette réorientation implique une modification du contenu substantiel des traités, la thèse s'emploie à présenter sous quelles formes le droit de réglementer de l'État-hôte dans l'intérêt public, dans le contexte spécifique des investissements, peut être préservé au sein des accords internationaux d'investissement. Dans un second temps, l'exception générale d'ordre public est analysée comme réponse au déséquilibre du régime international de protection des investissements. Cette exception, qui trouve son origine dans le droit de l'OMC, est envisagée comme un mécanisme de garantie du droit de réglementer de l'État dans le contexte particulier des investissements. Il s'agit de déterminer dans quelle mesure elle constitue la disposition la plus à même de garantir l'assise conventionnelle du droit de réglementer en droit international des investissements, d'explorer les enjeux de son intégration dans les traités et d'interroger sa réception dans l'arbitrage d'investissement. Au regard des défis interprétatifs que la clause soulève et des controverses dont elle peut faire l'objet, la thèse adopte une approche prospective en vue de dégager des pistes de réflexion afin d'améliorer l'effectivité de cette disposition.

La Lettre du LIPHA

Coordinatrice : Hamida Berrahal



**LABORATOIRE INTERDISCIPLINAIRE
D'ÉTUDE DU POLITIQUE HANNAH ARENDT**

Sous la co-tutelle de :

**UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL
UPEC - UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL**